

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## 19 Janvier 2017 à 18h30

L'an deux mil dix-sept le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le 12 janvier deux mil dix-sept, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur GUILBOT Johan, Maire**.

**Présents** : BERNARD Danielle, BLAINEAU Pascal CARRE Liliane, DUPUY Jean-Claude, GAUTRON Bruno, GIRARD Pascale, LEIGLAT Marc, LIGOUT Catherine, MINETTE Aurélien, OUVRARD Sébastien, PAIN Jacky, THOMAS Yoann

**Excusés avec pouvoir** : COULON Georges donne pouvoir à GUILBOT Johan  
FAVREAU Claude donne pouvoir à THOMAS Yoann  
BLAINEAU Pascal donne pouvoir à PAIN Jacky  
GIRARD Pascale

**Secrétaire de séance** : GAUTRON Bruno

### **A l'ordre du jour sont inscrites les questions suivantes :**

- 68 Demande de DETR – Groupe scolaire (restructuration) et Restaurant scolaire (construction)
- 69 Demande de Subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2017 (Mr FOURAGE) – Groupe scolaire (restructuration) et Restaurant scolaire (construction)
- 70 Demande de Subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2017 (Madame BILLON ) – Groupe scolaire (restructuration) et Restaurant scolaire (construction)
- 71 Demande de Subvention au titre du Pacte Régional pour la Ruralité – Groupe scolaire restructuration) et Restaurant scolaire (construction)
- 72 SYDEV – Convention n°2016-ECL-1052 – Affaire L.RN.233.17.001
- 73 Renouvellement de la CIID
- 74 Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, construction d'un restaurant
- 75 Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, construction d'un restaurant – Relevé TOPO
- 76 Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, construction d'un restaurant – Contrôle Technique
- 77 Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, construction d'un restaurant – Coordination SPS
- 78 Demande de Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) – Groupe scolaire (restructuration) et Restaurant scolaire (construction)

### **20170119- 01 Demande de DETR – Groupe scolaire (restructuration) et Restaurant scolaire (construction):**

Monsieur le Maire rappelle la loi de finances n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 créant la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette dotation vise à subventionner, entre autres, les équipements de la collectivité.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, au titre de la DETR 2017 attribuée par l'État, la subvention pour la : Restructuration du Groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1.702.437 HT. Dans ce cas, la DETR peut atteindre 30%, soit 300 000 euros, d'une enveloppe de dépenses plafonnée à 1.000.000 euros HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30% pour la restructuration du groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire dont le montant total s'élève à 1.702.437 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

Subvention Etat (DETR) 30%	300 000.00 €
Subvention Etat (FSIL) 25%	425 609.00 €
Subvention Région	100 000.00 €
Sydev	80 000.00 €
Enveloppe parlementaire Député	20 000.00 €
Enveloppe parlementaire Sénatrice	10 000.00 €
C.A.F.	20 000.00 €
Don	60 000.00 €
Autofinancement	- 686 828.00 €
	1 702 437.00 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention

**20170119-02 Demande de Subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2017 (Mr FOURAGE) – Groupe scolaire (restructuration) et Restaurant scolaire (construction):**

Monsieur le Maire informe que Monsieur FOURAGE, Député de notre circonscription s'est engagé au titre de la réserve parlementaire (VR 3950) dont il dispose pour l'exercice 2017, une subvention pour les travaux cités en objet à hauteur de 20.000 €. Monsieur le Maire donne lecture d'une prévisionnel concernant les travaux de restructuration du Groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire, à savoir :

APD	Juillet 2017
Dépôt PC	2 <sup>ème</sup> semestre 2017
AO Travaux	Oct/Nov 2017
Notification	Décembre 2017
Travaux	Début 2018
Réception	Mars 2019.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1.702.437 HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

Monsieur le Maire à solliciter Monsieur FOURAGE, député au titre de la réserve parlementaire (VR 3950) dont il dispose pour l'exercice 2017, une subvention à hauteur de 20.000 €. pour la restructuration

du groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire dont le montant total s'élève à 1.702.437 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

Subvention Etat (DETR) 30%	300 000.00 €
Subvention Etat (FSIL) 25%	425 609.00 €
Subvention Région	100 000.00 €
Sydev	80 000.00 €
Enveloppe parlementaire Député	20 000.00 €
Enveloppe parlementaire Sénatrice	10 000.00 €
C.A.F.	20 000.00 €
Don	60 000.00 €
Autofinancement	- 686 828.00 €
	1 702 437.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

**20170119-03 Demande de Subvention au titre de la Réserve Parlementaire 2017 (Madame BILLON) – Groupe scolaire (restructuration) et Restaurant scolaire (construction):**

Monsieur le Maire informe que Madame BILLON, Sénatrice de notre département peut au titre de la réserve parlementaire dont elle dispose pour l'exercice 2017, une subvention pour les travaux cités en objet à hauteur de 10.000 €. Monsieur le Maire donne lecture d'une prévisionnel concernant les travaux de restructuration du Groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire, à savoir :

APD	Juillet 2017
Dépôt PC	2 <sup>ème</sup> semestre 2017
AO Travaux	Oct/Nov 2017
Notification	Décembre 2017
Travaux	Début 2018
Réception	Mars 2019.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1.702.437 HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

Monsieur le Maire à solliciter Madame BILLON, Sénatrice de notre département au titre de la réserve parlementaire dont elle dispose pour l'exercice 2017, une subvention à hauteur de 10.000 €. pour la restructuration du groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire dont le montant total s'élève à 1.702.437 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

Subvention Etat (DETR) 30%	300 000.00 €
Subvention Etat (FSIL) 25%	425 609.00 €
Subvention Région	100 000.00 €
Sydev	80 000.00 €
Enveloppe parlementaire Député	20 000.00 €
Enveloppe parlementaire Sénatrice	10 000.00 €

C.A.F.		20 000.00 €
Don		60 000.00 €
Autofinancement	-	686 828.00 €

1 702 437.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

**20170119-04 Demande de Subvention au titre du Pacte Régional pour la Ruralité – Groupe scolaire (restructuration) et Restaurant scolaire (construction):**

Monsieur le Maire avise que la Région des Pays de la Loire dans le cadre de son Pacte Régional pour la Ruralité – "Accompagner les territoires qui s'engagent en faveur de la construction ou de la rénovation de leurs école" peut nous apporter une aide financière dans le cadre de nos travaux de restructuration du Groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire. En effet l'objectif de cette enveloppe est de pouvoir répondre aux besoins des communes par un soutien financier à la construction et la rénovation de leur école ainsi qu'aux bâtiments qui y sont liés.

Monsieur le Maire donne lecture d'une prévisionnel concernant les travaux de restructuration du Groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire, à savoir :

APD	Juillet 2017
Dépôt PC	2 <sup>ème</sup> semestre 2017
AO Travaux	Oct/Nov 2017
Notification	Décembre 2017
Travaux	Début 2018
Réception	Mars 2019.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1.702.437 HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Régional des Pays de la Loire, une subvention à hauteur de 100.000 €. pour la restructuration du groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire dont le montant total s'élève à 1.702.437 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

Subvention Etat (DETR) 30%		300 000.00 €
Subvention Etat (FSIL) 25%		425 609.00 €
Subvention Région		100 000.00 €
Sydev		80 000.00 €
Enveloppe parlementaire Député		20 000.00 €
Enveloppe parlementaire Sénatrice		10 000.00 €
C.A.F.		20 000.00 €
Don		60 000.00 €
Autofinancement	-	686 828.00 €

1 702 437.00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention.

#### **20170119-05 SYDEV – Convention n°2016-ECL-1052 – Affaire L.RN.233.17.001**

Monsieur le Maire informe que le Sydev a adressé une convention relative à au programme annuel de rénovation de l'éclairage public comprenant :

- les travaux programmés au titre de l'exercice 2017, conformément au plan de rénovation pluriannuel
- les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2016.

Monsieur le Maire informe que le montant de la participation communale est de 1.000,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relation aux travaux d'éclairage publics pour l'année 2017.

#### **20170119-06 - Renouvellement de la CIID**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la nouvelle carte intercommunale entrée en vigueur le 1er janvier 2017, il y a lieu de renouveler les Commissions Intercommunales des Impôts Directs (CIID). Monsieur le Maire rappelle que la CIID est composée de 11 commissaires désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques à partir d'une liste dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**PROPOSE** Monsieur GUILBOT Johan et Monsieur FAVREAU Claude pour la constitution de cette commission.

#### **20170119-07 Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, construction d'un restaurant**

Monsieur le Maire informe les membres présents que notre Assistant à la Maitrise d'Ouvrage, a adressé le programme technique détaillé de ce projet. Monsieur le Maire donne lecture des principaux éléments constitutifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**VALIDE** le programme détaillé relatif aux travaux de restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, et la construction d'un restaurant

#### **20170119-08 - Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, construction d'un restaurant – Relevé TOPO**

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre des travaux de restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, et la construction d'un restaurant, une consultation a été effectuée par les services de notre Assistant à Maitre d'Ouvrage pour la réalisation de relevé topographique.

4 cabinets ont répondu à la consultation

Intervenant	Établissement du relevé	TOTAL	Observations
CDC CONSEILS - Les Herbiers / Boufféré	1 800.00 €HT	1 800.00 €HT	Conforme
CESBRON - Challans	1 800.00 €HT	1 800.00 €HT	Conforme
GÉOUEST - La Roche sur Yon	1 900.00 €HT	1 900.00 €HT	Conforme
SIAUDEAU-BOURGOIN - Luçon	1 645.00 €HT	1 645.00 €HT	Conforme

Après analyse des offres, le Cabinet SIAUDEAU BOURGOIN peut être retenu pour un montant HT de 1.645,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**RETIENT** l'offre du Cabinet SIAUDEAU BOURGOIN pour un coût HT de 1.645,00 €  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **20170119-09 Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, construction d'un restaurant – Contrôle Technique**

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre des travaux de restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, et la construction d'un restaurant, une consultation a été effectuée par les services de notre Assistant à Maitre d'Ouvrage pour la mission de contrôle technique pour les missions LP +LE + SEI+ PS + PSE + HAND + Attestation Accès Handicapés + Attestation RT 2012.

4 entreprises ont répondu à la consultation

Intervenant	Conception	Réalisation	Reception	Total	Observations
APAVE Nord-Ouest - La Roche sur Yon	592.00 €HT	3 108.00 €HT	1 296.00 €HT	<b>4 996.00 €HT</b>	Missions conformes
BTP CONSULTANTS - Carquefou (44)	2 700.00 €HT	6 450.00 €HT	2 250.00 €HT	<b>11 400.00 €HT</b>	Missions conformes
DEKRA - La Roche sur Yon	2 275.00 €HT	5 200.00 €HT	975.00 €HT	<b>8 450.00 €HT</b>	Missions conformes
VÉRITAS - Dompierre sur Yon	667.00 €HT	3 668.00 €HT	1 257.00 €HT	<b>5 592.00 €HT</b>	Missions conformes

Après analyse des offres, la société APAVE Nord Ouest peut être retenue pour un montant HT de 4.996,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**RETIENT** l'offre de la société APAVE Nord Ouest pour un coût HT de 4.996,00 €  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### **20170119-10 Restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, construction d'un restaurant – Coordination SPS**

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre des travaux de restructuration et extension du groupe scolaire et périscolaire, et la construction d'un restaurant, une consultation a été effectuée par les services de notre Assistant à Maitre d'Ouvrage pour la mission de coordination "sécurité-santé" Niveau 2

3 sociétés ont répondu à la consultation

Intervenant	Conception	Réalisation	Reception	Total HT	Observations
MSB - Les Sables d'Olonne	275.00 €HT	2 197.00 €HT		<b>2 472.00 €HT</b>	Conforme
SOA - Soullans	137.51 €HT	2 393.01 €HT	286.40 €HT	<b>2 816.92 €HT</b>	Conforme
SOCOTEC - La Roche sur Yon	797.50 €HT	3 003.00 €HT		<b>3 800.50 €HT</b>	Conforme

Après analyse des offres, la société MSB peut être retenue pour un montant HT de 2.472,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**RETIENT** l'offre de la société MSB pour un coût HT de 2.472,00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**20170119-11 Demande de Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) – Groupe scolaire (restructuration) et Restaurant scolaire (construction):**

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal le projet de Restructuration du Groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'une amélioration de la consommation énergétique des bâtiments communaux mais également dans celui de l'accessibilité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Etat a décidé de reconduire l'attribution à chaque région une nouvelle enveloppe financière, appelé FSIL dont les crédits seront alloués à des projets réalisés par les communes et intercommunalités durant l'année 2017 Les projets pouvant bénéficier de cette subvention sont, notamment, les travaux de rénovation thermique mais également de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, au titre du FSIL 2017 attribuée par l'État, la subvention pour la : Restructuration du Groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 1.702.437 HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **De solliciter** l'État au titre Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 25% pour la restructuration du groupe scolaire et la construction d'un restaurant scolaire dont le montant total s'élève à 1.702.437 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette acquisition s'établit de la façon suivante :

Subvention Etat (DETR) 30%	300 000.00 €
Subvention Etat (FSIL) 25%	425 609.00 €
Subvention Région	100 000.00 €
Sydev	80 000.00 €
Enveloppe parlementaire Député	20 000.00 €
Enveloppe parlementaire Sénatrice	10 000.00 €
C.A.F.	20 000.00 €
Don	60 000.00 €
Autofinancement	- 686 828.00 €
	<b>1 702 437.00 €</b>

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier et à encaisser cette subvention

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
 Les délibérations numérotées 20170119-01 à 20170119-11 ont été publiées le 26 janvier 2017 et  
 transmises en préfecture le 26 janvier 2017.  
 Au registre ont signé les membres présents.

<b>GUILBOT Johan</b>		<b>FAVREAU Claude</b>	
<b>DUPUY Jean-Claude</b>		<b>GAUTRON Bruno</b>	
<b>CARRE Liliane</b>		<b>BERNARD Danielle</b>	
<b>BLAINEAU Pascal</b>		<b>COULON Georges</b>	
<b>GIRARD Pascale</b>		<b>LEIGLAT Marc</b>	
<b>LIGOUT Catherine</b>		<b>MINETTE Aurélien</b>	
<b>OUVRARD Sébastien</b>		<b>PAIN Jacky</b>	
<b>THOMAS Yoann</b>			